



Pétition à l'attention de la Direction des Finances et de la Direction de la santé

Infirmiers/-ières et assistant-e-s en soins et santé communautaires
Face à des responsabilités toujours plus grandes, le temps est
venu de revaloriser le salaire des infirmiers/-ières et des ASSC,
en classes 18 (infirmiers/-ières) et 12/13 (ASSC) au moins !

Les infirmiers/-ières et les ASSC travaillent en binôme, et constituent un **pan essentiel du système de santé**. Pourtant, leurs salaires sont largement sous-évalués : à l'Etat de Fribourg, la presque totalité des fonctions de niveau Bachelor HES est colloquée en classe de salaire 18 au moins... sauf les fonctions de la santé, comme les **infirmiers/-ières** ! Lors de leur dernière évaluation (2009), les infirmiers/-ières avaient obtenu une « pondération en classe » de 18,37, soit assez nettement au-dessus de la classe de salaire 18, **qu'ils/elles auraient donc dû obtenir dès cette date**.

Les ASSC, de leur côté, ont de **nouvelles responsabilités** : gestion des patient.e.s en crise prise en charge de certains actes médico-techniques. Souvent, ils/elles se retrouvent **seul-e-s pour gérer des unités de soins et des étages**. Alors que de nombreuses fonctions de niveau CFC sont en classe de salaire 12, ils/elles sont toujours colloqué-e-s en 11 !

Un tel manque de reconnaissance pour les infirmiers/-ières et les ASSC est tout simplement inadmissible ! Sans eux/elles, autant dire que les hôpitaux ou les EMS ne tournent pas.

Les infirmiers/-ières, l'Association des ASSC (AFDASSC) et le SSP demandent depuis plusieurs années une revalorisation salariale de ces deux fonctions. Cette revendication est d'ailleurs partagée par de nombreuses directions d'EMS et d'hôpitaux. Il est temps que le Conseil d'Etat prenne – enfin ! – une décision.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE

Renvoyer jusqu'au lundi 22 janvier 2024 : SSP – région Fribourg, CP 1444, 1701 Fribourg